

# AGENT DE SERVICES POLYVALENT EN MILIEU RURAL

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus et élues, la ou le secrétaire de mairie et la population, l'agent de services polyvalent en milieu rural assure l'ensemble des activités liées à l'entretien des locaux, aux différents temps de la vie scolaire et extra-scolaire.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Relations aux élus et élues
- Relations aux usagers
- Organisation de son activité
- Application des règles de santé et de sécurité au travail
- Application des règles de sécurité des usagers
- Entretien de la propreté des locaux
- Accueil des usagers
- Accompagnement du temps scolaire et périscolaire

## CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les agents de services polyvalents en milieu rural représentaient 25 200 agents au 31 décembre 2012. Ils sont principalement présents dans les communes et les structures intercommunales. Ce métier est rattaché hiérarchiquement et fonctionnellement à la ou au maire, le cas échéant à la ou au secrétaire de mairie ou à la direction de l'EPCI. L'agent de services polyvalent en milieu rural travaille seul ou en équipe réduite. Il a une autonomie importante dans l'exercice de ses activités. Il est en relation permanente avec la population : administrés, associations, communauté éducative. Ce métier étant exercé dans de nombreux cas à temps non complet, l'agent de services polyvalent en milieu rural est régulièrement amené à occuper des postes auprès de plusieurs employeurs.

## ACCÈS

- > Formation initiale dans les domaines de l'enfance, de l'animation
- > Concours d'accès de la filière technique, catégorie C, cadres d'emplois des adjoints et adjointes techniques territoriaux ; de la filière animation, catégorie C, cadres d'emplois des adjoints et adjointes territoriaux d'animation ; filière sociale, catégorie C, cadres d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

## ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- la recomposition de la carte intercommunale ;
- la mutualisation des moyens entre collectivités ;
- l'évolution du contexte réglementaire et normatif ;
- la prise en compte des nouvelles pratiques liées au développement durable, à l'informatisation, aux nouvelles pratiques nutritionnelles ;
- l'évolution de la demande sociale : diversification des publics, évolution des attentes des populations, demande de réactivité des services publics.